



Master MEEF  
1<sup>er</sup> degré 2<sup>nd</sup>e année  
Stage en alternance  
(SIPA ou SR)  
Livret d'information &  
d'accompagnement

2023 – 2024

# SOMMAIRE

1.	Introduction .....	p. 2
2.	L'année de M2 du Master MEEF .....	p. 3
3.	Les épreuves du CRPE .....	p. 5
4.	La place et le rôle du stage dans la formation .....	p. 7
5.	L'accompagnement du stage .....	p. 9
	<i>a. Le rôle et la posture de l'accompagnateur .....</i>	<i>p. 10</i>
	<i>b. La posture de l'étudiant .....</i>	<i>p. 11</i>
	<i>c. Le tutorat mixte .....</i>	<i>p. 13</i>
6.	Annexes .....	p. 16

# Introduction

Depuis 2013, les futurs enseignants des écoles primaires sont formés dans le cadre universitaire des masters MEEF<sup>1</sup> (p. 3) et leur formation, professionnalisante, est basée sur un principe d'alternance. Cette alternance prend toute sa dimension lors de l'année de M2 en intégrant l'expérience pratique de la classe et une formation académique basée partiellement sur la préparation et l'analyse réflexive de cette activité professionnelle. L'alternance, sous forme filée, prend deux formes, selon deux publics :

- un stage d'immersion et de pratique accompagnée (SIPA) dans les classes d'enseignants expérimentés, maîtres d'accueil temporaire (MAT) ;
- un stage en responsabilité (SR) ; les étudiants ont alors le statut de contractuel alternant.

Ce caractère professionnalisant et alternatif est présent, de façon plus modeste et progressive dès le M1 puisqu'un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) permet aux étudiants de se familiariser avec le monde de l'école, de vivre une première expérience d'enseignement et de confirmer ainsi leur choix professionnel (p. 7). Il contribue également à mieux ancrer dans la réalité de l'école leur préparation du concours de recrutement des professeurs des écoles (p. 5).

Au cours de l'année de M2, les stages, SIPA et SR, représentent donc un élément essentiel pour les étudiants qui en bénéficient et leur mise en place, tout comme leur déroulement, requièrent de la part de tous et de chacun une attention et un engagement maximaux. Ils sont organisés conjointement dans notre académie par les universités et les DSDEN concernées.

C'est dans le but de contribuer à la réussite de ces stages que ce livret a été conçu. Il a vocation à clarifier les principaux points relatifs à la place des stages dans la formation des futurs professeurs des écoles ainsi qu'au rôle de chacun de ses acteurs (p. 10).

Les directrices et les directeurs des écoles d'accueil jouent dans cette réussite un rôle essentiel. Ils sont invités à organiser l'accueil, l'information et l'intégration des étudiants au sein de leurs équipes pendant la durée du stage afin que ceux-ci puissent tirer pleinement bénéfice de cette période importante de leur formation.

Les responsables de sites, directrices et directeurs des études de la faculté d'éducation de l'université de Montpellier (annexe 11) restent à votre disposition pour préciser et compléter les informations contenues dans ce livret.

**Texte de référence : Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**

13° L'article 15 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 15. - Au cours du master, la formation peut être organisée en alternance donnant lieu à un contrat de travail liant l'étudiant et la structure d'accueil. Cette expérience en structure d'accueil porte sur une durée cumulée de douze semaines.

14° L'article 16 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 16. - Au cours du master, les étudiants qui ne réalisent pas une alternance telle que prévue à l'article 15 doivent réaliser une ou des périodes de stage pour une durée de dix-huit semaines qui comprend la période de stage mentionnée à l'article 14.

---

<sup>1</sup> Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

## L'année de M2 du Master

### « Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation »

Le master MEEF est un diplôme national qui prépare aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation. À partir d'un cahier des charges national qui en fixe les contenus (Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013), chaque académie élabore des maquettes de master constituées d'UE (unités d'enseignement). Ces enseignements permettent de développer, de manière progressive et intégrée, les compétences professionnelles relatives aux métiers correspondants (compétences disciplinaires, didactiques et scientifiques, ainsi que celles spécifiquement liées au contexte d'exercice du métier).

La deuxième année du master s'inscrit dans la continuité de la première année en poursuivant l'initiation à la recherche et en augmentant le temps de stage (24 jours de SOPA en M1 et 48 jours de stage en M2). Cette deuxième année permet également de poursuivre la préparation au Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles (CRPE) que les étudiants passeront en fin d'année.

Dans notre académie, la deuxième année de la mention 1<sup>er</sup> degré du master, organisée en deux semestres, est constituée de 16 UE (dont une optionnelle et une facultative) pour un volume total de 366 heures (cf. détails page suivante).

Les stages sont filés sur l'année : un jour par semaine toute l'année (soit 36 jours) et une seconde journée toutes les trois semaines (12 jours).

#### **Textes de référence :**

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (JORF n°0192 du 6 août 2020)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042211054>

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master (JORF n°99 du 27 avril 2002)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2002/4/25/MENS0200982A/jo/texte>

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (JORF n°0027 du 1 février 2014)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/1/22/ESRS1331410A/jo/texte>

## Master 2 - Semestre 3

Semestre 3		ECTS	spécifique au parcours (SP) / mutualisé sur plusieurs parcours (MUT) / transversal (TR)	Volume horaire total étudiant	CM	TD	Suivi ind
UE 301	Éduquer-enseigner-faire apprendre : construire une posture enseignante	3		26	12	14	
UE 302	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques en français 3	4		30		30	
UE 303	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques en mathématiques 3	4		30	6	24	
UE 304	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques dans les autres disciplines 3	4		46	0	46	
Ecue 3041	Arts 3 (dont français 2h et maths 2h)			12		12	
Ecue 3042	Histoire-géographie 3 (dont français 2h et maths 2h)			12		12	
Ecue 3043	Sciences 3 (dont français 2h et maths 2h)			12		12	
Ecue 3044	EPS 3			10		10	
UE 305	Didactique des LVER à l'école : fondamentaux et pratique de classe	1		10	2	8	
UE 306	Accompagnement des stages en alternance 1	8		36		36	2
Ecue 3061	Pédagogie générale			14		14	
Ecue 3062	Analyse de pratiques dans toutes les disciplines (français 4h, mathématiques 4h, HG 2h, sciences 2h, arts 2h, EPS 4h, LVE 4h)			22		22	
UE 307	Élaborer et rédiger son mémoire	5		12		12	1
UE 309	Pratique de la langue étrangère et cultures	1		12		12	
<b>Total semestre 3</b>		<b>30</b>		<b>202</b>	<b>20</b>	<b>182</b>	<b>3</b>

## Master 2 - Semestre 4

Semestre 4		ECTS	spécifique au parcours (SP) / mutualisé sur plusieurs parcours (MUT) / transversal (TR)	Volume horaire total étudiant	CM	TD	Suivi ind
UE 401	Éduquer-enseigner-faire apprendre : affirmer sa posture enseignante	3		32	2	30	
UE 402	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques en français 4	4		38	2	36	
UE 403	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques en mathématiques 4	4		38		38	
UE 404	Savoirs et compétences disciplinaires et didactiques dans les autres disciplines 4	4		34	2	32	
Ecue 4041	A choisir entre arts, histoire-géographie et sciences			24		24	
Ecue 4042	EPS 4			10	2	8	
UE 405	Accompagnement des stages en alternance 2	6		14		14	2
Ecue 4051	Pédagogie générale					6	
Ecue 4052	Analyse de pratiques dans toutes les disciplines (français 2h, mathématiques 2h, EPS 4h)					8	
UE 406	Soutenir et valoriser son mémoire	9		8	2	6	1
<b>Total semestre 4</b>		<b>30</b>		<b>164</b>	<b>8</b>	<b>156</b>	<b>3</b>
<b>Total Master 2</b>				<b>366</b>	<b>28</b>	<b>338</b>	<b>6</b>

# Les épreuves du CRPE

## « Concours de recrutement des professeurs des écoles »

Le nouveau CRPE date de janvier 2021 (première session en 2022). Il est composé de trois épreuves écrites d'admissibilité et trois épreuves orales d'admission dont une facultative.

### Épreuves d'admissibilité

Les programmes de l'école primaire constituent le cadre de référence de ces trois épreuves écrites. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé des programmes.

Les deux premières épreuves écrites portent sur les connaissances disciplinaires du candidat en français et en mathématiques.

La troisième épreuve écrite « dite « épreuve d'application » a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le programme des épreuves écrites est consultable à partir du lien suivant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157967/programmes-crpe-session-2022.html>

Des exemples de sujets sont consultables à partir du lien suivant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid157873/sujets-zero-2022.html>

### Épreuves d'admission

**La première épreuve orale dite « épreuve de leçon »** porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, le premier dans l'un des domaines de l'enseignement du français, le second dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury.

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques (30 minutes pour chaque discipline avec 10 à 15 minutes d'exposé et le reste du temps pour l'entretien).

**La seconde épreuve orale** dite « épreuve d'entretien », comporte deux parties :

- La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. A partir d'un sujet fourni par le jury, il revient au candidat d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury (15 minutes maximum). L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury.
- La seconde partie porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange (15 minutes) débutant par une présentation par le candidat (5 minutes maximum) des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La suite de l'échange (20 minutes) doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public et à faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à passer **une épreuve orale facultative** portant sur une langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien). L'épreuve débute par un échange (10 minutes) dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique fourni par le jury.

Puis le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni dans une séance ou une séquence pédagogique. L'exposé en français (10 minutes) est suivi d'un échange (10 minutes) dans la langue vivante étrangère choisie.

		Durée	Coefficient
1 <sup>ère</sup> épreuve écrite d'admissibilité	Français	3 h	1
2 <sup>e</sup> épreuve écrite d'admissibilité	Maths	3 h	1
3 <sup>e</sup> épreuve écrite d'admissibilité	Application	3 h	1
1 <sup>ère</sup> épreuve orale d'admission	Leçon	préparation : 2 h oral : 1 h	4
2 <sup>e</sup> épreuve orale d'admission	Entretien	préparation : 30 min oral : 65 min	2
Epreuve facultative d'admission	LV	préparation : 30 min oral : 30 min	Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte

#### Textes de référence :

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075701>

## La place et le rôle du stage dans la formation

Le stage en alternance est cadré dans ses objectifs et dans ses contenus par les fiches d'ECUE<sup>2</sup> de la page suivante. Il est préparé et exploité au cours des TD de l'UE 306 au premier semestre et de l'UE 405 au second semestre. L'expérience acquise lors du stage, en fournissant des exemples de situations vues ou vécues, constitue un atout pour la réussite des épreuves du CRPE.

En effet, ce stage est un terrain privilégié pour permettre à l'étudiant de concevoir et mettre en œuvre des séances d'enseignement dans toutes les disciplines, et pour s'immerger dans toutes les dimensions du métier de professeur des écoles (relations avec l'institution, les collègues, les partenaires, les parents, ...).

Le stage peut également permettre à l'étudiant d'effectuer un recueil de données nécessaire à l'écriture du mémoire qui vient sanctionner l'UE de recherche en fin de M2.

### **Textes de référence :**

Missions des formateurs des premier et second degrés

B.O. n° 38 du 20 octobre 2016 : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=107464](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=107464)

Missions des maîtres formateurs et des maîtres d'accueil temporaire

Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010 : <http://www.education.gouv.fr/cid52620/mene1013103c.html>

Décret n° 2014-1016 du 8 septembre 2014 portant attribution d'une indemnité de fonctions aux personnels enseignants du premier degré exerçant des fonctions de maître formateur ou chargés du tutorat des enseignants stagiaires

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029434721/>

Fiche 11

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/\\_Indemnite\\_s,\\_remuneration\\_et\\_transports/59/2/FICHE\\_11\\_tutorat\\_698592.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/_Indemnite_s,_remuneration_et_transports/59/2/FICHE_11_tutorat_698592.pdf)

---

<sup>2</sup> Élément constitutif d'une unité d'enseignement

### Fiche descriptive ECUE n° 3061

<b>Intitulé</b>	Pédagogie générale
<b>Objectif(s)</b>	Construire et mettre en œuvre des situations de classes (concevoir) Utiliser des outils théoriques pour analyser des mises en œuvre (mettre à distance)
<b>Démarche pédagogique</b>	Elaboration d'outils et analyse des situations articulées au stage
<b>Principaux contenus de formation</b>	TD1 : Si possible avant le 1 <sup>er</sup> jour mais après la pré-rentrée - Comment coopérer avec le MAT ou le titulaire - Accompagnement rentrée et réponses aux besoins les plus urgents <i>TD 2 et 3 à placer très rapidement après la rentrée</i> TD 2 : Cahier journal – organisation de la journée notamment classe multi. TD 3 : Préparation d'une séance et d'une trame de séquence. Travail en particulier sur les consignes. TD 4 : Progressions, programmations, planification TD 5 : L'évaluation TD 6 : différenciation, adaptation, EBEP TD 7 : Relation aux familles
<b>Compétences professionnelles visées</b>	Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
<b>Evaluation</b>	Écrit réflexif de deux pages environ à partir de 1 ou 2 points d'observation établis à l'issue de la visite (à rendre 15 jours après la visite du tuteur).

### Fiche descriptive ECUE n° 4051

<b>Intitulé</b>	Pédagogie générale
<b>Objectif(s)</b>	- construire et mettre en œuvre des situations de classes (concevoir) - utiliser des outils théoriques pour analyser des mises en œuvre (mettre à distance)
<b>Démarche pédagogique</b>	Elaboration d'outils et analyse des situations articulées au stage
<b>Principaux contenus de formation</b>	TD1 et 2 : Difficulté scolaire - TSA TD3 : Climat de classe (et élèves perturbateurs)
<b>Compétences professionnelles visées</b>	Idem fiche ECUE 3061
<b>Evaluation</b>	Visite évaluative (de mi-mars à fin mai)

### Fiches descriptives ECUE n° 3062 et 4052

<b>Objectif(s)</b>	Utiliser des outils théoriques pour analyser des mises en œuvre
<b>Démarche pédagogique</b>	Analyse de situations articulées au stage
<b>Principaux contenus de formation</b>	Contenus selon les disciplines
<b>Compétences travaillées</b>	Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

# L'accompagnement du stage

L'étudiant de M2 est accompagné par un binôme de tuteurs, tuteur de terrain et tuteur universitaire (cf. page 13 à 15). Même si ceux-ci participent au processus d'évaluation de l'étudiant, leur rôle est avant tout d'accompagner chaque étudiant dans son développement professionnel et renvoie à une posture d'aide (cf. page 10).

Dans le cadre de leur accompagnement puis de leur évaluation, les tuteurs utilisent un certain nombre d'outils institutionnels, obligatoires ou proposés (page 15 puis annexes).

# Le rôle et la posture de l'accompagnateur

**Texte de référence : Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**

« Les étudiants concernés bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant pendant la période d'alternance [ou durant cette période d'expérience professionnelle] et participent ainsi à sa formation.

L'évaluation de cette période de formation repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPE. »

Le rôle principal des accompagnateurs (tuteur terrain et tuteur universitaire, autres formateurs, CPC, etc.) réside dans l'aide qu'ils peuvent apporter aux étudiants de M2 tout au long de l'année quant à leur période d'alternance. Pour s'exercer pleinement, cette fonction nécessite :

- **une posture bienveillante, empathique** : se mettre en situation de jugement externe et surplombant est contre-productif. Tout comme avec les élèves, une évaluation formative, positive et critériée permet de rassurer le débutant, de le sécuriser et de développer chez lui une estime de soi suffisante pour pouvoir progresser. Cette **disposition** d'esprit est nécessaire pour que le **dispositif** d'accompagnement s'inscrive dans une dynamique productive ;
- **une centration forte sur les préoccupations et les demandes des étudiants** : la situation d'observateur permet de voir de nombreux et inévitables manques, travers, défauts chez les débutants si on évalue leur action à l'aune des compétences d'un professionnel expérimenté. Il convient de privilégier parmi tous ces possibles les points qui font déjà l'objet d'un questionnement, d'une réflexion, d'une préoccupation chez l'étudiant. « *Un adulte n'est prêt à se former, que s'il trouve, ou s'il peut espérer trouver dans la formation qu'on lui offre, une réponse à ses problèmes, dans sa situation<sup>3</sup>* » ;
- **l'utilisation d'outils et de modalités de communication divers et variés** : échanges téléphoniques et/ou par mail, rencontres, fiches d'auto-positionnement, etc. ;
- **le travail en réseau avec les autres acteurs de la formation** : formateurs disciplinaires et de tronc commun, directeur des études FDE, CPC, IEN, etc. ;
- **la mise en évidence d'une réelle plus-value** : aide concrète à l'élaboration des outils de planification et de préparation du travail de classe ; propositions de modalités d'organisation de classe et de différenciation ; mise en situation de réflexivité et de prise de conscience par rapport à ses réussites et à ses besoins, etc.

La posture décrite ci-dessus est totalement compatible avec le rôle d'évaluateur final des tuteurs à partir du moment où, dès le début de l'accompagnement, cette double fonction est clarifiée et les différents rôles des tuteurs présentés de façon transparente.

---

<sup>3</sup> Schwartz, B. (1989). Une nouvelle chance pour l'éducation permanente. *Éducation Permanente*, 98/1989-2, 121-131.

# Le rôle et les devoirs de l'étudiant (SIPA)

**Texte de référence : Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**

14° L'article 16 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 16. - Au cours du master, les étudiants qui ne réalisent pas une alternance telle que prévue à l'article 15 doivent réaliser une ou des périodes de stage pour une durée de dix-huit semaines qui comprend la période de stage mentionnée à l'article 14.

Au sein du dispositif, l'étudiant est l'acteur principal dans le développement des compétences professionnelles inscrites au référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. À ce titre, il doit définir avant le début du stage, en concertation avec le MAT qui l'accueille, les modalités de la prise en charge progressive de séances et de séquences de classe.

Dans l'école, il veille particulièrement à :

- respecter les règles de fonctionnement de l'école (horaires, services, la récréation n'est pas une pause), les règles de savoir-vivre (ne pas utiliser son mobile en classe, ranger le matériel, laver sa tasse...);
- avoir une tenue correcte et un langage adapté avec les enfants et le personnel de l'école;
- arriver 15 à 30 minutes avant le début des cours;
- respecter les valeurs de l'école laïque et le devoir de neutralité;
- se positionner dans une logique d'école (moment de sortie, accueil des élèves...) et pas uniquement dans une logique de classe;
- être disponible en dehors des horaires de classe pour préparer les séances suivantes.

Dans la classe et selon les modalités de prise en charge adoptées en accord avec le MAT, il doit :

- veiller à la sécurité des élèves en toutes circonstances;
- participer activement à la préparation de la classe;
- respecter la progression de la classe;
- rédiger les fiches de préparation de ses séances;
- soigner la qualité des documents fournis aux élèves (écriture, présentation, orthographe...);
- mener le travail jusqu'au bout, y compris l'annotation des cahiers et l'évaluation des productions des élèves;
- établir, conjointement avec le MAT, le bilan des séances et le prendre en compte pour améliorer ou enrichir sa pratique.

# Le rôle et les devoirs de l'étudiant (SR)

**Texte de référence : Professeurs contractuels alternants inscrits en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Cadre de gestion concernant le recrutement et l'emploi (Bulletin officiel n°14 du 8 avril 2021)**

« L'alternance fait partie intégrante du cursus de formation initiale. L'exercice en école ou en établissement constitue à ce titre un élément du parcours de formation de l'étudiant qui permet une entrée progressive dans les métiers du professorat et de l'éducation.

Pour acquérir une expérience professionnelle, les alternants assurent une mission d'enseignement en responsabilité devant élèves et les missions liées au service d'enseignement prévues par le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré [...]. De manière exceptionnelle et en début de contrat, les missions peuvent s'exercer sous la forme d'interventions ponctuelles sur des séquences pédagogiques, sous la responsabilité d'un maître. Le principe est cependant celui d'une mise en responsabilité de l'alternant devant les élèves, ce qui suppose un face-à-face pédagogique assumé par le seul alternant et non une logique de co-intervention avec un maître contractuel en poste dans l'établissement. »

Dès le début du stage, l'étudiant élabore, avec le titulaire de la classe dans laquelle il est affecté, un emploi du temps permettant, dans le cadre de la polyvalence, ses interventions hebdomadaires lors du stage filé.

Dans l'école, il veille particulièrement à :

- respecter les règles de fonctionnement de l'école (horaires, services, la récréation n'est pas une pause), les règles de savoir-vivre (ne pas utiliser son mobile en classe, ranger le matériel, laver sa tasse...);
- avoir une tenue correcte et un langage adapté avec les enfants et le personnel de l'école;
- arriver 15 à 30 minutes avant le début des cours;
- respecter les valeurs de l'école laïque et le devoir de neutralité;
- se positionner dans une logique d'école (moment de sortie, accueil des élèves...) et pas uniquement dans une logique de classe;
- être disponible, en dehors des horaires de classe et selon des modalités établies conjointement, pour travailler avec son tuteur de terrain.

Dans la classe et selon les modalités adoptées en accord avec le titulaire de la classe, il doit :

- veiller à la sécurité des élèves en toutes circonstances;
- préparer sa journée de classe minutieusement et à l'écrit (cahier-journal, fiches de préparation, ...);
- prévoir le matériel nécessaire au bon déroulement de la classe;
- soigner la qualité des documents fournis aux élèves (écriture, présentation, orthographe...);
- respecter la progression de la classe;
- mener le travail jusqu'au bout, y compris l'annotation des cahiers et l'évaluation des productions des élèves;
- échanger avec le titulaire de la classe dont il partage la responsabilité;
- établir un bilan des séances qui pourra servir de support aux échanges avec le tuteur de terrain et les prendre en compte pour améliorer ou enrichir sa pratique.

# Le tutorat mixte

**Texte de référence : Professeurs contractuels alternants inscrits en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Cadre de gestion concernant le recrutement et l'emploi**

**(Bulletin officiel n°14 du 8 avril 2021)**

« Les étudiants concernés bénéficient d'un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et par un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant durant l'année scolaire et participent ainsi à sa formation. »

## Introduction

Ce document s'adresse à tous les acteurs impliqués dans la formation des étudiants de master 2 MEEF, qu'ils soient en SIPA ou en SR, afin de préciser le rôle des tuteurs et de contribuer ainsi à construire une culture commune autour de la formation des personnels d'enseignement et d'éducation.

Les tuteurs, de terrain et universitaire, sont des acteurs majeurs de la formation. Ils inscrivent leur action dans le cadre des objectifs et finalités du master MEEF et s'appuient sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Professionnels expérimentés, ils constituent pour l'étudiant, futur enseignant, deux personnes ressources dans l'analyse de l'ensemble des situations professionnelles rencontrées et particulièrement celles relatives :

- au cadre de référence de l'école (valeurs, laïcité, déontologie et éthique professionnelles, ...);
- à la conception et à la mise en œuvre de l'enseignement et des apprentissages ;
- et à l'engagement de l'étudiant dans la communauté éducative.

En outre, dans le cadre du tutorat mixte des étudiants, les deux tuteurs contribuent conjointement au bon déroulement du processus d'alternance et à la prise en compte des besoins du stagiaire. À cet effet, ils partagent régulièrement informations et documents, en particulier les bulletins de visite pour ce qui concerne le tuteur universitaire. Le tuteur terrain de son côté rend compte au tuteur universitaire de l'évolution du stagiaire.

Le tutorat mixte articule lieu de l'exercice professionnel et établissement de formation, savoirs théoriques et savoirs issus de l'expérience. Il permet un suivi de proximité, par des temps réguliers d'échanges, permettant une prise en compte des besoins de l'étudiant. Il constitue, à cet effet, une réponse adaptée à la prise en compte de la diversité des étudiants et des contextes d'enseignement.

## Les acteurs et leurs missions

### Le tuteur de terrain

Le tuteur de terrain est un enseignant expérimenté reconnu pour ses compétences pédagogiques et didactiques et son engagement dans le système éducatif.

Deux situations sont à distinguer :

<b>Tutorat dans la situation d'un étudiant en SIPA</b>
--

**Texte de référence : Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**

« Art. 16. - Au cours du master, les étudiants qui ne réalisent pas une alternance telle que prévue à l'article 15 doivent réaliser une ou des périodes de stage pour une durée de dix-huit semaines qui comprend la période de stage mentionnée à l'article 14.

« Les étudiants concernés bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant durant cette période d'expérience professionnelle et participent ainsi à sa formation.

« L'évaluation de cette période de formation repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPE. »

Le tuteur désigné est un maître d'accueil temporaire accueillant dans sa classe l'étudiant dans le cadre de son stage d'immersion et de pratique accompagnée. Identifié pour ses qualités professionnelles et son expérience, il est chargé du suivi et de l'accompagnement de l'étudiant. Il contribue à la construction des compétences professionnelles attendues. Il accompagne l'étudiant dans la conception et la mise en œuvre des apprentissages et pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de la classe.

Il participe également à l'évaluation du stage.

Le détail de cet accompagnement est présenté en annexe 1 (*Je suis MAT et j'accueille un étudiant en SIPA*).

À titre d'exemple et dans la mesure du possible, la période filée peut s'organiser ainsi :

Période 1 : mise en œuvre d'au moins une séance par journée de stage en période 1.

Période 2 : mise en œuvre d'au moins deux séances par journée de stage en période 2.

Périodes 3 et 4 : mise en œuvre de quelques demi-journées complètes.

Période 5 : mise en œuvre de quelques journées complètes.

### **Tutorat dans la situation d'un étudiant contractuel alternant en SR**

**Texte de référence : Professeurs contractuels alternants inscrits en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Cadre de gestion concernant le recrutement et l'emploi (Bulletin officiel n°14 du 8 avril 2021)**

« Le tuteur de terrain est désigné, sur la base du volontariat, par l'IEN de circonscription dans le premier degré [...] ; il exerce les fonctions de maître d'apprentissage et conseille le contractuel alternant pendant cette première phase de professionnalisation. Identifié pour ses qualités professionnelles et son expérience, il est chargé du suivi et de l'accompagnement du contractuel alternant. Il contribue à la construction des compétences professionnelles attendues dans le référentiel des métiers du professorat du 1er juillet 2013. Il accompagne le contractuel alternant dans la mise en œuvre des apprentissages et l'évaluation des élèves et pour toutes les questions relevant de la gestion et de la conduite de la classe ».

Il contribue à l'élaboration et mise en œuvre du dispositif AIDER, en lien avec le tuteur universitaire et la circonscription, en cas de difficulté importante de l'étudiant alternant.

« Les deux tuteurs rendent un avis au titre de l'évaluation de cette période d'alternance. »

À cet effet, le tuteur terrain renseigne le document intitulé « Avis évaluatif du tuteur de terrain à destination du tuteur universitaire » que ce dernier prendra en compte pour la production de la note de l'UE 405 (cf. annexe 8).

« Dans le premier degré, cette première expérience professionnelle pourra également s'appuyer sur le conseiller pédagogique de circonscription et sur le directeur de l'école d'exercice qui accompagne le contractuel alternant dans l'acquisition de connaissances relevant de l'organisation administrative et pédagogique de l'école. »

## **Le tuteur universitaire**

**Texte de référence : Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**

« Art. 15. - « Les étudiants concernés bénéficient d'un tutorat assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d'accueil et un personnel désigné par l'INSPE. Les tuteurs accompagnent l'étudiant pendant la période d'alternance et participent ainsi à sa formation.

« L'évaluation de cette période de formation repose sur une analyse écrite ou orale et donne lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPE.

Le tuteur universitaire est un formateur qui intervient au titre de la partie universitaire de la formation (enseignant-chercheur, enseignant à temps plein ou partagé ou CMF). Il participe à l'accueil de l'étudiant en début d'année et l'accompagne tout au long de l'année.

Il est responsable de l'évaluation du stage de l'étudiant dans le cadre des UE 306 et 405 du master (cf. plus bas).

## **Des référents et outils communs**

- **Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation** (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013)

C'est l'outil de référence pour le suivi, l'accompagnement et l'évaluation de l'étudiant ainsi que pour le travail du binôme de tuteurs. Il est le vecteur de la construction de la culture commune des acteurs de la formation. En appui de ce référentiel, le tutorat mixte s'exerce dans des temps de concertation et de travail collaboratif, des interventions et visites conjointes en établissement. L'ensemble contribue à l'évaluation en continu du développement des compétences attendues.

- **Documents d'aide à l'accompagnement**

Un bulletin de visite est à renseigner après chaque visite du tuteur universitaire, une au semestre 3 et l'autre au semestre 4 (annexes 3 et 4). Un dispositif d'aide pour les enseignants contractuels alternants est mis en place, le dispositif AIDER (annexe 5).

En sus de ces documents, sont proposés des outils non obligatoires qui peuvent favoriser l'autoévaluation de l'étudiant (annexe 6).

- **Documents d'évaluation**

L'évaluation sommative du stage se fait dans le cadre du master. Au S3, elle se traduit par la notation d'un écrit réflexif produit par l'étudiant à la suite de la détermination conjointe des pistes de travail prioritaires lors de la première visite du tuteur universitaire (UE 306 – annexe 7). Au S4, l'avis rendu par le tuteur terrain (annexe 9) contribue à informer le tuteur universitaire qui, suite à sa visite, en tient compte dans la production de la note de l'UE405 (annexe 8).

# Annexes

1. Je suis MAT et j'accueille un étudiant en SIPA
2. Regroupement des compétences en six champs  
*Ce document est basé sur le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013). Il regroupe les dix-neuf compétences du référentiel en six catégories afin de rendre ce dernier plus opérationnel. Il peut servir de guide pour l'activité d'observation du stagiaire comme pour le travail d'accompagnement du MAT.*
3. Bulletin de visite du semestre 3
4. Bulletin de visite du semestre 4
5. Dispositif AIDER
6. Documents d'aide à l'auto-positionnement de l'étudiant
7. Document d'évaluation de l'écrit réflexif de l'UE 306
8. Document d'évaluation de l'UE 405
9. Avis évaluatif du tuteur de terrain, à destination du tuteur universitaire
10. Attestation de stage
11. Coordonnées des responsables de site, directrices et directeurs des études

# Je suis MAT et j'accueille un étudiant en SIPA

## J'accueille un étudiant dans l'école :

- informer le directeur ;
- lors de la prise de contact téléphonique, préciser les modalités de l'arrivée à l'école pour le premier jour de stage (heure, possibilité de stationnement, comment entrer avant les élèves, ... ) ;
- se rendre disponible le premier jour pour accueillir le stagiaire à son arrivée ;
- présenter les personnes et les locaux ;
- présenter la gestion de l'école : personnel Éducation Nationale, personnel municipal, les budgets et donner des limites à l'utilisation du matériel commun ;
- donner un exemplaire du projet d'école ;
- donner tous les renseignements indispensables :
  - son rôle dans le cadre des consignes de sécurité liées au PPMS ;
  - le règlement intérieur de l'école ;
  - les règles implicites de surveillance (ce que l'on autorise ou non aux élèves dans les différents espaces de l'école) ;
  - les horaires de l'école ;
- présenter le stagiaire aux autres enseignants ;
- proposer à la directrice ou au directeur d'inviter l'étudiant aux réunions d'équipe (conseil d'école, conseil de maîtres, de cycle) ;
- clarifier les moments où le stagiaire peut me questionner ;
- se rendre disponible pour exposer les projets en cours dans l'école ou répondre aux questions du stagiaire.

## J'accueille un étudiant dans ma classe :

- présenter les outils de la classe : progressions, emploi du temps, cahier journal, matériel collectif et individuel... ;
- présenter les élèves et leurs particularités au stagiaire et leur présenter ce dernier ;
- donner tous les renseignements indispensables : les PAI et autres dispositifs particuliers, le registre d'appel, les registres de cantine et d'étude, le tableau de surveillance de cour ;
- présenter le stagiaire aux personnes intervenant directement dans la classe (ATSEM, AESH, ...) en précisant leur modalité d'intervention ;
- informer les parents de la présence du stagiaire, ainsi que les autres adultes concernés (intervenants EPS, musique... ) ;
- prévoir, dans la mesure du possible, un espace pour le stagiaire ;
- mettre le matériel utilisé par les élèves à disposition du stagiaire ;
- clarifier ses propres attentes et définir les besoins du stagiaire ;
- clarifier les heures de présence avec et sans enfants, se rendre disponible ;
- définir les responsabilités de chacun ;
- définir les modalités d'observation et de prise en main de la classe par le stagiaire.

## Je suis observé dans ma pratique de classe quotidienne

- donner des indicateurs ou des pistes d'observation en amont des séances (gestion des niveaux, des enfants en difficulté) pour permettre une observation ciblée au stagiaire ;
- expliciter sa démarche, ses choix, sa posture ... ;
- pointer les fonctionnements, les dysfonctionnements et les adaptations et réajustements en cours de séance ;
- donner l'objectif de la séance, expliciter ses critères d'évaluation.

## Je confie ma classe :

- préparer les séances avec l'étudiant pour qu'il puisse aller vers plus d'autonomie au fil du stage ;
- veiller à la prise en charge des séances par l'étudiant dans plusieurs disciplines, dont le français et les mathématiques ;
- présenter le stagiaire en lui donnant un statut d'enseignant ;
- se donner le droit d'intervenir si besoin, avec un regard bienveillant ;
- accueillir les demandes de l'étudiant, dans la mesure du possible, en particulier pour les séances relatives aux évaluations des UE du master.

# 1. Regroupement des compétences en six champs

**Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction**

**CC1 Faire partager les valeurs de la République**

**CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école**

**CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**

- Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
- Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
- Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
- Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
- Fait respecter le règlement intérieur

**Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement**

**CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication**

**CC10. Coopérer au sein d'une équipe**

**CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative**

**CC12. Coopérer avec les parents d'élèves**

**CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école**

- Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
- Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
- Participe aux différentes instances et conseils
- Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

**Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique**

**P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique**

**P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement**

- Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
- Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées
- Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

**Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses**

- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves**
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves**
- CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage**
- CC4 Prendre en compte la diversité des élèves**
- CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**

- Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
- Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
- Encourage et valorise ses élèves
- Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
- Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau
- Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
- Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
- Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
- S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

**Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication**

**CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier**

- Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
- Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
- Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

**Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail**

**CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique
- Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités

*Évaluation de l'UE306 (MEEF 2023-2024)*  
**VISITES LORS DU S3 (SIPA OU SR)**

## **Document pour le tuteur universitaire**

L'UE 306, « Accompagnement du stage en alternance 1 », est évaluée par un écrit réflexif.

Ce document a pour finalité la clarification d'un certain nombre de points relatifs à cet écrit réflexif :

1. Ce n'est pas la prestation de l'étudiant lors de l'observation par le formateur qui est évaluée mais sa capacité à adopter une démarche critique sur sa pratique en utilisant les acquis réalisés dans les différentes UE du MEEF.
2. La visite doit donner lieu à un entretien. Au cours de cet entretien, le rôle du formateur est certes de donner des conseils mais également d'aider l'étudiant à faire émerger les points significatifs de la séance afin de pouvoir les analyser.
3. À l'issue de l'entretien qui clôture la visite, l'étudiant choisit conjointement avec le visiteur deux points particulièrement significatifs dans son agir professionnel afin d'en faire le support de son écrit réflexif.
4. Le processus décrit ci-dessus ne peut exister que si deux conditions sine qua non sont respectées :
  - I. La sécurité physique et morale des élèves est assurée.
  - II. L'étudiant fait preuve de sérieux dans la préparation et l'anticipation de l'enseignement.Si l'une de ces deux conditions n'est pas respectée, l'étudiant se voit attribuer la note de 0/20 à cette UE.
5. L'écrit réflexif (3 pages max.) est évalué par le formateur ayant effectué la visite à partir des cinq critères suivants :
  - I. Capacité à distinguer description et interprétation.
  - II. Capacité à intégrer à sa réflexion les remarques du visiteur (appropriation, reformulation, discussion...)
  - III. Capacité à théoriser et à conceptualiser sa pratique.
  - IV. Capacité à proposer des alternatives et des modifications pertinentes.
  - V. Capacité à structurer un écrit (orthographe, syntaxe, organisation)

**Protocole de visite du binôme (à adapter en cas de visite d'un seul étudiant) :**

*Les deux étudiants sont avertis de la visite par le tuteur universitaire (TU) au moins 48 heures avant la visite.*

- *Observation de classe de l'étudiant A : 1 heure à 1 heure 30*
- *Observation de classe de l'étudiant B : 1 heure à 1 heure 30*
- *Entretien avec les deux étudiants et le maître d'accueil s'il le souhaite (SIPA) ou le maître d'apprentissage s'il est disponible (SR) : 45 minutes maximum*

*Déroulement de l'entretien :*

1. *Chaque étudiant réagit à chaud pendant 5 minutes. Le TU prend en notes les éléments principaux mis en évidence par l'étudiant.*
2. *Les deux étudiants et le TU pointent les deux conditions indispensables à remplir (cf. plus haut).*
3. *Entretien point par point. Le TU veille à ce que les cinq items de la grille soient évoqués par chaque étudiant (capacité à nommer et catégoriser le ou les points retenus). Au besoin, il aide l'étudiant à différencier description et analyse en mettant en évidence les distorsions entre le ressenti de l'étudiant, celui du TU et l'activité réelle des élèves. Le TU aide l'étudiant à formuler des alternatives possibles et des propositions de remédiation.*
4. *À l'issue de l'entretien, chaque étudiant propose un ou deux points à analyser à froid dans le cadre de l'écrit réflexif.*

Étudiant	Tuteur universitaire
NOM, Prénom : Classe : Ecole : Circonscription : Type de stage :    SIPA <input type="checkbox"/> contractuel SR <input type="checkbox"/>	NOM, Prénom : Date et heure de la visite :  Pour les contractuels SR, présence du tuteur terrain lors de la visite :    OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Réaction à chaud de l'étudiant :	
<b>Conditions impératives à remplir :</b> - La sécurité physique et morale des élèves est assurée : OUI - NON - L'étudiant fait preuve de sérieux dans la préparation et l'anticipation de l'enseignement : OUI – NON	
<b>Préparation</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
<b>Mise en œuvre</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
<b>Posture de l'enseignant</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
<b>Activité des élèves</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
<b>Apprentissages visés et réalisés</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
Points importants déterminés à l'issue de l'entretien pour l'écrit réflexif * 1)  2)  * On peut indiquer un seul point ou deux points. Ils feront l'objet d'une analyse à froid dans l'écrit réflexif	

A .....

Le ..... 2023

Le tuteur universitaire

L'étudiant



Université de Montpellier

UE 405 (MEEF 2023-2024)  
**BULLETIN DE VISITE DU S4 (SIPA OU SR)**

Étudiant	Tuteur universitaire
NOM, Prénom : Classe : Ecole : Circonscription : Type de stage :    SIPA <input type="checkbox"/> contractuel SR <input type="checkbox"/>	NOM, Prénom : Date et heure de la visite :  Pour les contractuels SR, présence du tuteur terrain lors de la visite :    OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Réaction à chaud de l'étudiant :	
<b>Conditions impératives à remplir :</b> - La sécurité physique et morale des élèves est assurée : OUI - NON - L'étudiant fait preuve de sérieux dans la préparation et l'anticipation de l'enseignement : OUI – NON	
<b>Préparation</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
<b>Mise en œuvre</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
<b>Posture de l'enseignant</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
<b>Activité des élèves</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
<b>Apprentissages visés et réalisés</b> Points positifs :  Points à améliorer :	
<b>Conclusion :</b>	

A .....

Le tuteur universitaire

Le ..... 2024

L'étudiant

### Principe de fonctionnement :

Les UE d'accompagnement de stage ont vocation à apporter l'aide nécessaire aux débutants que sont les alternants contractuels dans la préparation et la conduite des séquences d'apprentissage ainsi que dans l'organisation et la régulation du groupe-classe. Elles sont complétées par un ensemble de visites en classe. Cependant, dans certains cas, les difficultés peuvent être telles que cet accompagnement peut s'avérer insuffisant. Il convient dès lors de mettre en œuvre un niveau d'aide à la fois plus important et plus personnalisé : le dispositif AIDER.

### Mise en œuvre :

Il convient avant toute chose de présenter l'AIDER dès le début de l'année comme un dispositif résolument positif. C'est une chance de pouvoir bénéficier d'une aide quand les difficultés inévitables liées à tout apprentissage deviennent trop lourdes et peuvent être source de souffrance.

#### Qui ?

La mise en place de l'AIDER peut être demandée par le stagiaire lui-même.

Elle peut être également proposée par toute personne effectuant une action de formation auprès du stagiaire concerné (tuteur terrain, tuteur FDE, autre formateur FDE, CPC ou IEN, ...) et ne peut, en aucune façon, être réalisée sans son accord.

#### Quand ?

Dès que le besoin s'en fait sentir, tout au long de l'année, même si le dispositif devrait surtout trouver son utilité et sa place lors du premier semestre.

#### Comment ?

Avec la mise en place d'un écrit (cf. dernière page du bulletin de visite) précisant :

- la situation à l'origine de l'AIDER (visite, appel de détresse du stagiaire, etc.) ;
- les éléments de constat et d'analyse, partagés avec le stagiaire, relatifs aux difficultés en cause (référence aux six champs de compétences et aux attendus de fin de formation) ;
- les points d'appui potentiels (référence aux six champs de compétences) ;
- les acteurs concernés (tuteurs, etc.) ;
- les formes d'aide souhaitées ainsi que leur temporalité.

Une fois rédigé, ce document est transmis, accompagné du bulletin de visite signé, pour information à l'ADASEN et au directeur des études du site de la FDE concernés qui coordonnent le programme d'aide. Quand le programme d'actions implique une augmentation des heures allouées, celui-ci doit être validé avant sa mise en œuvre par l'ADASEN et/ou le directeur des études du site concerné.

## AIDER : programme d'aide envisagé

**Compétences du référentiel concernées par ces difficultés importantes :**

**Compétences sur lesquelles l'alternant contractuel peut s'appuyer :**

**Programme d'aides et de formation envisagé. Préciser :**

- les formes d'aides
- leur temporalité
- les acteurs concernés
- la date probable de fin du programme d'aide
- etc.

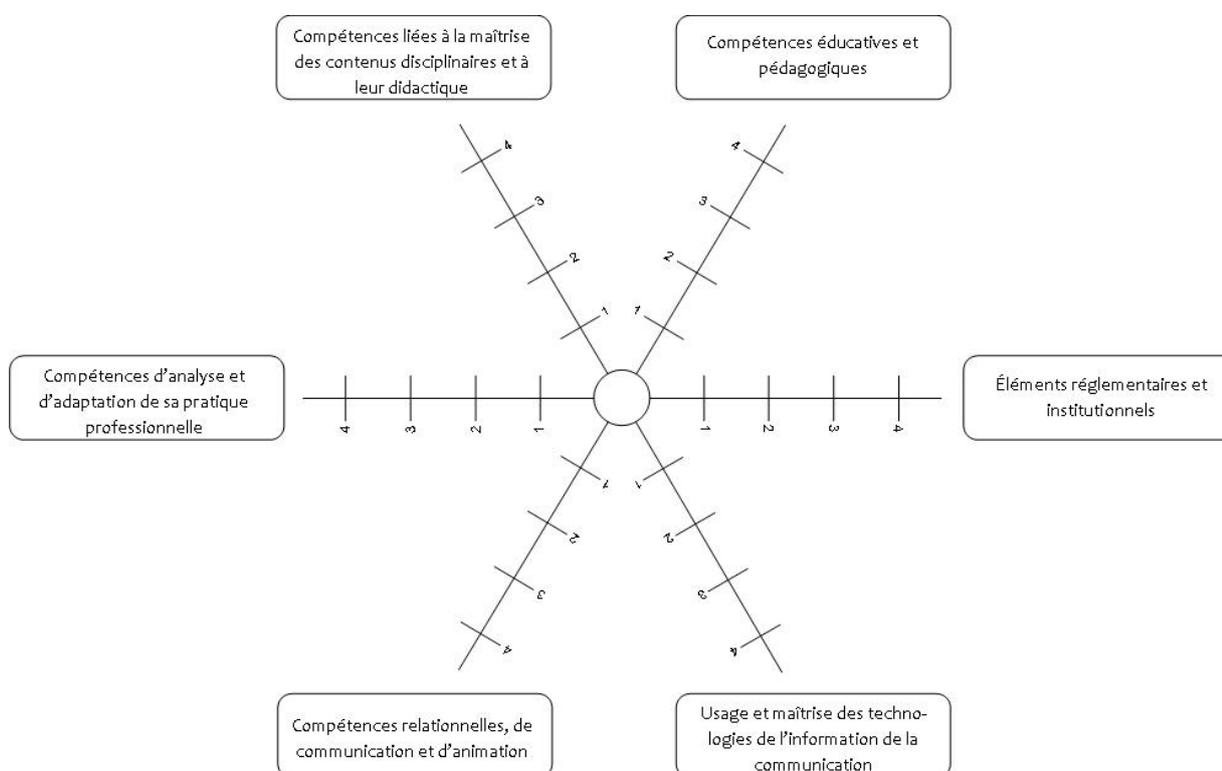
**Moyens nécessaires à sa mise en œuvre :**

*Merci, si le dispositif est accepté par l'alternant contractuel et cette page remplie, de la transmettre sans délai ainsi que le bulletin de visite formative à l'ADASEN de votre département et au directeur des études du site concerné. Si le programme d'aide génère des coûts spécifiques (observation dans la classe d'une CMF, visite d'un formateur dans la classe du stagiaire, ...), attendre la validation ADASEN/directeur des études avant de mettre en œuvre ce programme.*

## Grille synthétique d'auto positionnement par champ de compétences

**Nom, Prénom :** .....

**Classe :** .....



4 : en réussite  
 3 : réussite partielle, en bonne voie  
 2 : réussite partielle, du chemin reste à parcourir  
 1 : en difficulté  
 -----  
 0 : situation très problématique\*

\* Le code 0, ainsi qu'éventuellement le code 1, indique que le dispositif d'aide, de soutien et de conseil doit être demandé.

## Grille analytique d'auto positionnement par compétences

Champs	Compétences	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Éléments réglementaires et institutionnels	1 - Faire partager les valeurs de la République					
	2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école					
	6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques					
Compétences relationnelles, de communication et d'animation	7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication					
	10 - Coopérer au sein d'une équipe					
	11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative					
	12 - Coopérer avec les parents d'élèves					
	13 - Coopérer avec les partenaires de l'école					
Maîtrise des contenus disciplinaires et didactiques	P1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique					
	P2 - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement					
Compétences éducatives et pédagogiques	P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves					
	P4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves					
	P5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves					
	3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage					
	4 - Prendre en compte la diversité des élèves					
	5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation					
Usage et maîtrise des TIC	9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier					
Analyse et adaptation	14 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					

4 : en réussite  
 3 : réussite partielle, en bonne voie  
 2 : réussite partielle, du chemin reste à parcourir  
 1 : en difficulté  
 -----  
 0 : situation très problématique

*\* Le code 0, ainsi qu'éventuellement le code 1, indique que le dispositif d'aide, de soutien et de conseil doit être demandé.*

# FICHE D'ÉVALUATION DE L'ÉCRIT RÉFLEXIF

*Écrit réflexif : 3 pages maximum à remettre au visiteur impérativement dans les 2 semaines après la visite.*

<b>Étudiant</b>	
Nom	.....
Prénom	.....
Classe	.....
Ecole	.....
Circonscription	.....

Date et heure de la visite :

.....

Type de stage :

SIPA

SR

<b>Tuteur universitaire</b>	
Nom	.....
Prénom	.....

<b>Critères</b>	Barème	Note
Capacité à distinguer description et analyse	5	
Capacité à intégrer à sa réflexion les remarques du visiteur (appropriation, reformulation, discussion...)	4	
Capacité à théoriser et à conceptualiser sa pratique	4	
Capacité à proposer des alternatives et des modifications pertinentes	5	
Capacité à structurer un écrit (orthographe, syntaxe, organisation)	2	
<b>NOTE SUR 20</b>		

A ....., le ..... 2023

Signature du tuteur universitaire :

**Cette fiche doit être renseignée par le formateur-visiteur et retournée au site**

# Document d'évaluation de l'UE 405

Master MEEF 2023-2024



Nom et prénom :	.....	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;">20</div>
Groupe et site :	.....	
Date et horaire de la visite :	.....	
Ecole et niveau de classe :	.....	
Circonscription :	.....	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;">Signature du tuteur universitaire</div>
Tuteur terrain :	.....	
Tuteur universitaire :	.....	

## Conditions de visite :

1h à 1h30 d'observation, suivie d'un entretien d'environ 45 minutes, immédiat ou différé.

À l'issue de l'entretien, le tuteur doit établir un bulletin de visite à l'intention de l'étudiant.

En présence d'un binôme, le protocole de visite décrit page 20 reste le même.

## Modalités de notation :

### Critères et barème :

La page suivante présente les entrées utilisées pour la notation. Les trois premières sont détaillées à partir du « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » paru au Journal Officiel du 18 juillet 2013 et de la fiche n°11 « Grille d'évaluation des professeurs stagiaires » publiée au BO n° 13 du 26 mars 2015. La quatrième évalue les progrès réalisés depuis le S3. À cet effet, elle prend également en compte l'avis évaluatif du tuteur terrain.

Pour chaque entrée, un bandeau classant constitué de trois textes permet de noter entre 0 et 4 (n° 1 et n° 3) ou entre 0 et 6 (n° 2 et n° 4). La somme des quatre notes produites est à reporter en haut de la page 1 (note sur 20). Dans tous les cas, une note inférieure à 10 indique un niveau de développement des compétences insuffisant pour envisager une validation de l'UE et du master. **Une fois ce document renseigné, il est transmis par le tuteur universitaire au directeur des études du site FDE concerné.**

### Condition impérative à remplir pour une note supérieure à 5 :

La sécurité physique et morale des élèves doit être garantie. Si cette dernière n'est pas assurée par l'étudiant, dans une classe qu'il connaît pourtant depuis la rentrée, celui-ci se voit attribuer une note inférieure ou égale à 5. **Dans ce cas, un rapport circonstancié, validé par le-s tuteur-s présent-s et justifiant la décision, est joint au présent document.**



## **Avis évaluatif du tuteur de terrain, à destination du tuteur universitaire**

Ce document a vocation à éclairer, de manière synthétique, le tuteur universitaire sur la façon dont le stage s'est déroulé pour l'étudiant : niveau d'engagement, qualité de la préparation de la classe, le cas échéant qualité de la mise en œuvre, niveau d'analyse réflexive, qualité de la communication avec les élèves, les parents et les membres de l'équipe pédagogique, évolution au cours de l'année, ...

Il constitue un des éléments, en sus des visites effectuées, qui permettra au tuteur universitaire de produire une note pour l'UE 405 du master MEEF. Le tuteur de terrain peut s'appuyer, pour produire son avis, sur quelques-uns des attendus de fin de formation listés au verso de ce document.

### **Étudiant**

Nom et prénom :

Date de naissance :

Site de formation :

### **Tuteur terrain**

Nom et prénom :

École :

Commune :

Type de classe :

### **Avis évaluatif**

Signature du tuteur terrain

*Ce document est à transmettre par le tuteur terrain au tuteur universitaire avant le 15 mai 2024.*

## Attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans métier

### Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

A1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
A2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteurs
A7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteurs
A8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école
A9	Rend compte de son travail aux acteurs concernés
A10	Connait et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

### Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages

B1	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
B2	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
B3	Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui} au regard des objectifs fixés
B4	Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés
B5	Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
B6	Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
B7	Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation pour : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

### Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

C1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
C3	Exerce une veille avisée de formation / information en lien avec le métier
C4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs.
C5	Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
C6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

## ATTESTATION DE SUIVI DE STAGE SIPA

Semestre :

### Étudiant

Nom et prénom :  
Date de naissance :  
Site de formation :

### Maître ou Maîtresse d'accueil

Nom et prénom :  
École :  
Commune :  
Type de classe :  
Nombre d'élèves :

### Absences

Nombre de ½ journées d'absence :  
Dates de ces demi-journées :

### Séances

Nombre approximatif de séances prises en charge par l'étudiant :  
Disciplines :  
  
Travail de préparation et d'organisation :

### Commentaires

Signature de l'étudiant-e

Signature du maître ou de la maîtresse d'accueil

*N.B. : document à transmettre par le maître ou la maîtresse d'accueil, dès la fin du semestre, à l'adresse suivante :*

## Coordonnées des responsables de site, directrices ou directeurs des études

### **Pour le site de Carcassonne :**

Martine LOUBET

Tél. : 04 68 25 16 35

Secrétariat : [fde-direction-carcassonne@umontpellier.fr](mailto:fde-direction-carcassonne@umontpellier.fr)

### **Pour le site de Mende :**

Stéphane AMOUROUX

Tél. : 04 66 49 16 22

Secrétariat : [fde-direction-mende@umontpellier.fr](mailto:fde-direction-mende@umontpellier.fr)

### **Pour le site de Montpellier :**

Jean-Michel MEYRE

Tél. : 04 67 61 82 41

Secrétariat : [fde-directionpremierdegre-mpl@umontpellier.fr](mailto:fde-directionpremierdegre-mpl@umontpellier.fr)

### **Pour le site de Nîmes :**

Geneviève BRUNOT

Tél. : 04 66 62 84 75

Secrétariat : [fde-direction-nimes@umontpellier.fr](mailto:fde-direction-nimes@umontpellier.fr)

### **Pour le site de Perpignan :**

Hélène MARQUIÉ-DUBIÉ

Tél : 04 68 85 70 40

Secrétariat : [fde-direction-perpignan@umontpellier.fr](mailto:fde-direction-perpignan@umontpellier.fr)



**INSPÉ** Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Montpellier



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*